

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

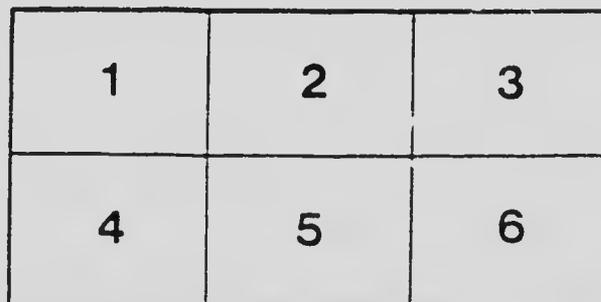
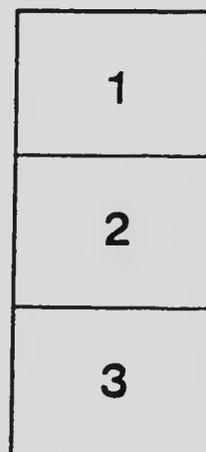
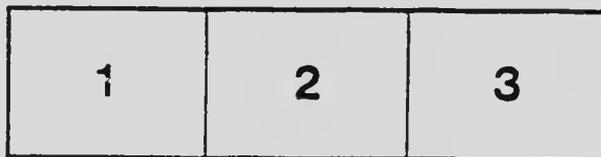
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

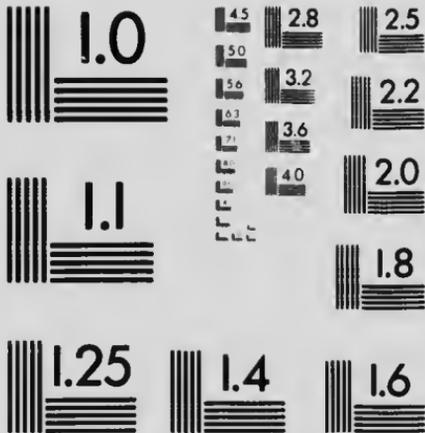
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

No 6

Quelques opinions désintéressées sur le gouvernement Gouin et ses adversaires

L'opinion de "The Gazette" de Montréal:

Le 31 août 1909, ce journal conservateur disait :

" La province de Québec, la plus progressive du Canada, a aussi la meilleure administration d'affaires. "

Le 6 avril 1910, il disait :

" Le Gouvernement actuel a placé Québec dans la situation d'une province dont la population, la richesse et le commerce se développent rapidement, mais dont la dette n'augmente pas et même diminue. *Aucune autre province n'offre un pareil spectacle.* Sur ce point Québec donne un exemple que le reste du pays devrait suivre. "

Le 5 octobre 1910, il disait :

" Québec est la seule parmi les provinces, à l'heure actuelle, qui n'augmente pas sa dette, et le vigoureux développement de son commerce et de son industrie la fait progresser si rapidement que d'ici à vingt ans elle sera devenue la province la plus importante de la confédération au point de vue de la population, comme elle l'est déjà dans le cas de plusieurs industries. L'une des raisons de cet état de choses est que ses gouvernements ont su confiner leur activité dans certaines directions bien définies, abandonnant aux commerçants les risques et les responsabilités du commerce, donnant aux entreprises commerciales la protection requise, et laissant au capital un champ libre où opérer et développer ses opérations. "

L'opinion du "Montreal Star" :

En mai 1908, ce journal disait :

"Le record du premier ministre Gouin est un *record de progrès*. Il a donné à cette province un bon gouvernement de plus d'une manière, et il a fait preuve d'un désir très louable de satisfaire aux besoins publics sur des questions aussi vitales que l'éducation, les bons chemins, la réglementation contre l'usure et autres de ce genre."

L'opinion du "Montreal Witness" :

Le 25 juillet 1908, ce journal indépendant disait :

"Nous n'avons pas besoin de dire combien il nous fait plaisir de voir notre digne premier ministre recevoir des honneurs royaux. Son gouvernement n'a pas été parfait — aucun ne l'est ; — mais marchant sur les traces de celui de M. Marchand il a été en somme le *meilleur qui soit connu dans l'histoire de cette province*, et nous reconnaissons en Sir Lomer Gouin un chef *honnête et progressif*."

*L'opinion de M. l'abbé Dubois, principal de l'École Normale
Jacques-Cartier, de Montréal :*

En juin 1910, à la distribution des prix à l'École Normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Dubois disait :

"Sous votre gouvernement, monsieur le premier ministre, l'œuvre des écoles normales s'est développée de façon *merveilleuse*... Personne n'osera reprocher au gouvernement ce qu'il a fait depuis quelques années et ce qu'il fait encore aujourd'hui pour le développement de l'instruction publique..."

"On se plaint de l'encombrement des professions libérales ; laissez-nous espérer que les écoles forestières, techniques, de hautes études commerciales, écoles que nous devons à la *sagesse du gouvernement*, mettront un terme à cet encombrement, pour le plus grand bien de la province comme pour son développement industriel et commercial. L'école forestière, une autre œuvre du gouvernement mérite aussi la reconnaissance de tous ceux qui ne désirent pas seulement encourager la colonisation, mais aussi la conservation de nos immenses ressources forestières."

L'opinion de M. Jean Prévost :

Le 20 mai 1908, M. Jean Prévost adressait aux électeurs de Terrebonne un manifeste dont nous extrayons les passages suivants :

“ Je viens de nouveau briguer vos suffrages, en mettant devant vos yeux le bilan du parti que je représente et le résultat de mes efforts constants dans vos intérêts.

• Nous avons avant tout une politique d'économie et d'équilibre dans les finances. Avec nos prédécesseurs, chaque exercice se soldait par un déficit. Sous notre administration nous avons des surplus tous les ans, et l'exercice 1906-1907 a donné le magnifique résultat de \$579,000 au-dessus des dépenses.

Et au moment où notre parti se présente devant le peuple à l'élection actuelle, grâce à l'augmentation du subside fédéral, il peut se glorifier d'un surplus total de au-delà de \$1,000,000.

C'est à l'instruction publique que nous nous sommes avant tout consacrés.

Nous avons augmenté le budget de ce service public dans des proportions considérables. Nous avons fondé des écoles de hautes études, des écoles techniques et des écoles normales. Nous avons favorisé l'augmentation des salaires des instituteurs et institutrices.

L'opinion des inspecteurs d'écoles :

L'Association des Inspecteurs d'Ecoles catholiques, à son congrès d'août 1910, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

“ Que cette Association est heureuse de constater les progrès accomplis depuis quelques années relativement à l'instruction publique dans cette province. Elle reconnaît que cette ère nouvelle est en grande partie due à la générosité du gouvernement Gouin qui, par sa politique d'encouragement et de persuasion, a stimulé le zèle des commissions scolaires et rendu plus attrayante la carrière de l'enseignement.

“ C'est pourquoi elle profite avec bonheur de cette occasion pour lui offrir ses remerciements les plus sincères et lui dire publiquement que les contribuables et les pères de famille de cette province approuvent hautement son œuvre éducationnelle.”

L'opinion du " Nationaliste " sur l'enseignement technique :

Le 16 décembre 1906, " Le Nationaliste " disait :

" La fondation d'une école technique pour la ville de Montréal avec concours du gouvernement provincial est un événement dont nous nous jouissons autant que nous avons regretté, il y a quelques années, le refus de la bibliothèque publique offerte par M. Carnegie.

La nécessité de bonnes écoles techniques pour un pays comme le Canada n'a pas besoin d'être démontrée."

L'opinion de M. le chanoine Dauth sur la création d'une école de hautes études commerciales :

Le 14 septembre 1906, le vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, disait à un reporter de la " Presse " :

" Ce n'est pas simplement un High School qu'il s'agit d'établir. Une école de cette nature n'entre pas dans l'enseignement universitaire strictement. Et ici même, à Montréal, il s'en trouve plusieurs, notamment à Mont St-Louis.

Ce qu'il faut, c'est un couronnement aux études faites dans ces écoles secondaires et même dans les collèges plus proprement dits classiques.

L'opinion de " L'action sociale " :

Le 3 juin 1910, ce journal disait à propos du bill amendé de la loi des licences :

" Tel qu'il est le projet de loi marque le plus grand effort jusqu'ici tenté par un gouvernement pour éradiquer le fléau de l'alcoolisme ; et nous nous félicitons pas à en féliciter l'honorable M. Gouin, malgré que sa mesure n'aille pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Nous tenons compte des coutumes à vaincre et du courant à remonter, et ce n'est pas une raison parce que nos désirs ne sont pas comblés, de ne pas remercier pour ce qu'on juge à propos de nous accorder.

.....

La Chambre a eu raison de repousser l'amendement de l'honorable député de Joliette. La soirée du samedi est une des plus dangereuses pour les victimes ordinaires de la passion alcoolique ; et la diminution d'une heure par jour, le soir, durant le reste de la semaine, dans les villes, ne saurait compenser les désastres causés par l'ouverture des buvettes toute la soirée du samedi.

Un autre des amendements dangereux soumis jusqu'ici, est celui dont M. Jean Prévost a donné avis à la fin de la séance de mercredi. M. Prévost voudrait que les municipalités n'aient pas le droit de faire d'autres règlements que ceux que comprendra désormais la loi des licences, et le prétexte qu'il met en avant est que ces règlements sont toujours la source de discussions acrimonieuses.

Nous n'hésitons pas à dire que cet amendement doit être repoussé. Il enlèverait aux municipalités des droits précieux et priverait celles d'entre elles qui n'éprouvent aucunement le besoin de débits de boisson dans leurs limites, des moyens nécessaires pour s'en préserver.

Ce n'est pas quand il s'agit d'améliorer la loi qu'il convient d'y introduire des clauses capables de la rendre *plus nuisible* qu'auparavant, et nous comptons que la Chambre repoussera l'amendement Prévost, si son auteur persiste à le présenter.

L'opinion de M. Bourassa sur les conservateurs :

Le 13 octobre 1907, M. Bourassa discourt à Thetford Mines, d'après le rapport sténographique de M. Bélange de Québec :

“ Le parti conservateur arriva au pouvoir en 1892. Il avait promis de réformes, de l'économie, une bonne politique de colonisation et une bonne politique forestière. Arrivé au pouvoir, il fit comme autrefois à peu près tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1867. Une fois installé au pouvoir par la volonté du peuple, il oubliera ses promesses et il laissa le vieux char de l'Etat continuer à rouler dans la même vieille ornière qui allait toujours en creusant.”

L'opinion de M. Prévost sur ses amis d'aujourd'hui :

La lettre de démission que M. Prévost a adressée à Sir Lome Gouin le 30 septembre 1907, se lit comme suit :

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis quelques mois je suis en butte aux attaques les plus violentes de la part des adversaires du gouvernement, qui ont fait publier dans les journaux, au sujet de l'administration de mon département, des accusations diffamatoires.

Après en avoir conféré avec vous, j'ai traduit devant les tribunaux l'un de mes calomniateurs et son procès est encore pendant.

Je comprends, d'après les conversations que nous avons eues ensemble à ce sujet, que, tout en reconnaissant l'honnêteté de mon administration, vous ne pouvez être qu'ennuyé de ces attaques continuelles contre un de vos ministres, et je ne me cache pas le fait que, dans le procès Asselin, on prétend que celui-ci a tout le gouvernement contre lui.

J'apprécie toutes les circonstances, je veux combattre mes adversaires à armes égales, et c'est ainsi que je veux les représenter au cours des enquêtes que vous avez promises d'accorder et même d'imposer.

Je vous offre donc ma démission comme ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, avec la certitude que vous me donnerez l'avantage de défendre mon administration qu'on a injustement attaquée.

Je crois que c'est là la seule conduite que me dicte le respect que je me dois à moi-même, à ma famille, à ma province et à mon pays.

Je vous prie, en conséquence, monsieur le Premier Ministre, de déposer devant Son Honneur le Lieutenant-gouverneur ma reconnaissance et d'accepter pour vous-même l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Votre tout dévoué,

(Signé) JEAN PRÉVOST

L'opinion de M. Prévost sur lui-même :

A St-Jérôme, à l'assemblée contradictoire du 20 octobre 1907,
M. Jean Prévost disait :

" M. Prévost se demande si j'aurai assez d'abnégation pour défendre mes collègues d'hier au lendemain de ma sortie du cabinet. Il est pourtant assez fort en droit constitutionnel pour savoir que je suis soldat de mes collègues pour les actes accomplis par le cabinet durant que j'en étais un des membres. Et je tiens à lui dire que j'ai assez de cœur et de loyauté pour défendre, contre qui que ce soit, mes chefs et mon parti à l'heure où on les attaque " (Rapport de l'Avenir du Nord, que M. Prévost a reconnu exact pendant la session du 1909).

Les ambitions de M. Jean Prévost :

Le 4 août 1908, la " Patrie " rapportait ainsi certains passages d'un discours que M. Prévost avait prononcé à Ste-Adèle :

" M. Prévost a dit qu'il demandera compte à M. Gouin de sa conduite à son égard. Il allait lui faire si bien la guerre que dans six mois, le premier ministre et son collègue M. Turgeon auront quitté la scène. Il a déjà en un portefeuille; avant la fin de l'année il fera partie d'un nouveau gouvernement."

Les convictions de M. Jean Prévost :

Le 16 octobre 1908, M. Jean Prévost écrivait la lettre suivante :

" Si l'honorable M. Gouin et son gouvernement nomment le Dr Samuel Desjardins, ancien député du Comté de Terrebonne, conseiller législatif au lieu et place de l'honorable Horace Archambeault, je m'engage à supporter le gouvernement Gouin et à ne lui faire la lutte ni politiquement ni personnellement."

M. Prévost jugé par le "Nationaliste" :

Le 19 février 1905, ce journal disait :

" M. Jean Prévost a débuté dans la vie politique en proposant la création d'un prix de comédie par le gouvernement de Québec. On ne l'a pas écouté et il s'en console en organisant lui-même des farces où il joue le rôle de Scapin."

Et le 30 avril 1905 :

" Pour notre part, nous applaudirons de bonne grâce à la promotion de M. Prévost si l'on veut bien citer un projet de loi d'utilité publique qu'il ait déposé, une idée juste qu'il ait émise, un discours sensé qu'il ait fait, un seul de ses actes législatifs qui n'ait pas été inspiré par la vengeance, l'intérêt personnel ou quelque motif semblable."

Et le 3 septembre 1905 :

" Les déclarations dont il (M. Jean Prévost) remplit les journaux depuis quelques temps.... mériteraient plus d'attention si on ne le savait capable de ravalier tout ce qu'il a dit hier."

Et le 21 juillet 1907 :

" Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que Jean-Sans-Tête, comme homme public, n'est plus qu'une loque, qu'une lamentable guenille."

Et le 15 mars 1908 :

" Si le premier ministre n'avait jamais fait de plus mauvais coup que de mettre à la porte un pistolet comme Jean Prévost, ce n'est pas nous qui lui chercherions querelle. Nous croyons que son seul tort en cette affaire a été de trop attendre."

Electeurs de Saint-Jean, votez donc pour le candidat ministériel :

VOTEZ POUR MONSIEUR MARCELLIN ROBERT

nt la créa
ne l'a pas
il joue le

omotion de
blique qu'il
l'il ait fait.
vengeance,

naux depuis
savait ca-

ri-Sans-Tête,
le guenille."

is coup que
st pas nous
ort en cette

dat minis-

BERT

